



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

NOTE EXPLICATIVE

Lors de la conférence sur « La contribution des autorités locales et régionales au volet Eau de l'Union pour la Méditerranée » qui se tiendra à Lyon les 23 et 24 novembre 2009, il a été convenu de présenter des actions de coopération décentralisée qui seront ensuite transmises au Secrétariat général de l'UpM.

Dans ce but, nous invitons les collectivités territoriales ou les institutions partenaires à présenter des projets importants et emblématiques de la coopération décentralisée en matière d'eau dans la région méditerranéenne.

Pour être éligible, tout projet doit s'inscrire dans un des cinq thèmes mentionnés dans la déclaration de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau, à savoir :

- adaptation au changement climatique – mise en œuvre d'actions d'adaptation associées à des mesures d'atténuation en matière de la gestion des sécheresses et des inondations ; l'atténuation des effets de la pénurie de l'eau et de la lutte contre la désertification ;
- équilibre entre offre et demande – développement des politiques locales qui accordent une priorité élevée à une utilisation efficace de l'eau et ont recours à des nouvelles mesures d'approvisionnement en eau (réutilisation des eaux usées, récupération des eaux de pluie, dessalement) ;
- protection et réhabilitation des milieux naturels - prise des mesures tenant compte des besoins des écosystèmes ;
- dépollution de la mer Méditerranée - développement des politiques locales qui mettent l'accent sur la nécessité des systèmes d'assainissement, surtout dans les zones urbaines et littorales ;
- technologie et usages efficaces de l'eau – soutien aux mécanismes innovants et prise en compte de la valeur de l'eau dans ces mécanismes.

Pour être jugé recevable, tout projet doit répondre aux critères suivants :

- Exemplarité au niveau technique, en termes de partenariat, de montage financier et de bonne gouvernance.
- Possibilité de transfert au niveau technique et en termes de coopération décentralisée. Par possibilité de transfert, il est entendu que le projet peut être facilement répliqué et mis en œuvre par d'autres entités et notamment par d'autres gouvernements locaux.
- En voie de réalisation, c'est-à-dire que le projet est déjà entré dans une phase d'exécution ou au stade de finalisation de la formulation et montage du projet.
- Diversité de taille et de niveau des partenaires. Le projet devra mettre en partenariats des collectivités territoriales de différentes tailles (petites ou grandes villes et/ou région, département, province, etc.), de préférence en partenariat avec d'autres acteurs (Etat, ONG, universités, institutions publiques, etc.).
- Le projet devra avoir un impact concernant l'amélioration des conditions de vie des usagers auxquels il est destiné (par exemple : faciliter l'accès à une eau de meilleure qualité et en quantité suffisante, éradication des maladies, une meilleure hygiène permettant aux enfants de fréquenter les écoles, etc.)

Le Comité de Pilotage de la Conférence qui s'est réuni le 1^{er} juillet à Lyon a décidé de mettre en place un groupe diversifié chargé de sélectionner les projets. Ce groupe est composé du MEEDDM (Ministère Français de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Mer), de la Commission Méditerranée CGLU, de la Commission Eau de CGLU, du Grand Lyon, de Cités Unies France, du programme Solidarité-Eau et de l'AERMC (Agence Française de l'eau Rhône Méditerranée et Corse).

Ces présentations des projets exemplaires pourront encourager l'émergence d'autres projets à présenter pour la labellisation par le secrétariat général de l'UpM. Ces présentations ne pourront pas garantir l'appui financier à la mise en œuvre des projets.

Si vous souhaitez proposer un projet pour la présentation lors de la conférence, merci de remplir la fiche ci-jointe et de nous la transmettre avant le **21 septembre 2009** à l'adresse suivante : info@cities-localgovernments.org ou au fax +34 93 342 87 60